

INTÉGRATION ■ RESF veut un rendez-vous à la préfecture

Trouver une solution aux migrants

L'actualité a mis en lumière la situation de jeunes étrangers présents depuis plusieurs années en France, arrivés mineurs isolés et Réseau éducation sans frontières (RESF) continue à se battre pour leur intégration.

Ils sont en cours d'études, d'apprentissage, prêt à accéder à l'emploi souvent dans des secteurs en pénurie de main-d'œuvre, mais ils subissent des refus de séjour avec obligation de quitter le territoire dès lors qu'ils arrivent à leur majorité. Plusieurs de ces jeunes ont trouvé une solution heureuse avec l'obtention d'un titre de séjour, cependant ces cas sont tout sauf isolés.

« Un terrible gâchis humain et social... »

« Depuis des années, associations, enseignants, maîtres d'apprentissage, chefs d'entreprise, élus, tous sonnent l'alarme. Nous sommes témoins d'un terrible gâchis humain et social : voir des jeunes menacés d'expulsion, réduits à vivre dans la peur, l'errance et la clandestinité, alors que la



CONSTAT. Des jeunes sont menacés d'expulsion faute de titre de séjour. PHOTO D'ILLUSTRATION

France est devenue leur pays », déclare Mireille Pasquel, présidente de RESF 03. « Nous demandons que cesse la suspicion pesant sur de nombreux jeunes dont les actes d'état civil sont régulièrement contestés, alors que leur identité a été confirmée par les services consulaires de leur pays d'origine. Nous demandons de ne plus exiger des documents impossibles à présenter pour obtenir un titre de séjour ».

« Nous demandons que les jeunes, qui ont suivi un parcours de formation en France, qui ont commencé

à construire une vie parmi nous, puissent obtenir aisément un titre de séjour. Nous demandons enfin que soit revue positivement la situation de ceux qui, durant leur minorité, ont essayé de façon erronée un refus d'autorisation de poursuivre leur formation par apprentissage », poursuit-elle.

C'est pourquoi, dans le cadre d'une campagne nationale de la Cimade, de RESF, de syndicats et d'associations, demandent qu'une délégation soit reçue en préfecture **mercredi 26 mai.** ■